La sécurité en Bulgarie

Sofia, 8 mai. — L'institutrice et la femme de chambre de l'agent britannique, à Sofia, ont été attaquées et volées dans les environs de Sofia par des soldats bulgares, qui leur ont fait subir les derniers outrages. La colonie européenne est très émue par cet incident.

L'expédition de Madagascar

L'Agence Havas, dont on connaît les attaches officielles, nous transmet la dépêche suivante :

Paris, 8 mai — On assure que l'amiral Galiber, loin de renoncer à l'expédition de Madagascar, serait d'avis d'agir contre les Hovas, non par des envois successifs de petits détachements, mais au moyen de troupes nombreuses; pour cela, on expédierait à Madagascar les troupes du Tonkin, qui seront disponibles après la conclusion de la paix.

Paris, 8 mai. — On assure que M. de Bismarck vient d'être prévenu par l'ambassadeur allemand à Paris, que la guerre entre la France et les Malgaches allait prendre fin. On cite, à l'appui de cette nouvelle, la reprise par le Reichstag de l'étude du traité de commerce et d'amitié, conclu, le 15 mai 1883, à Berlin, entre le gouvernement allemand et l'ambassade extraordinaire Malgache. D'après les conditions de cet arrangement, la France renoncerait à ses revendications sur l'Est de l'île, mais le gouvernement malgache céderait tout le Nord-Ouest, occupé par les Sakalaves et les autres tribus amies ou protégées de la France.

Condamnations à mort

Caen, 8 mai. — Les assises du Calvados ont condamné à mort les deux assassins Heurtédent et Monsallier, reconnus coupables du meurtre de la veuve Pelon à Saint-Aubin-sur-Algan.

PETITES NOUVELLES

Le Musée des Arts décoratifs fait aujourd'hui, samedi, sa réouverture annuelle, dans ses locaux ordinaires du Palais de l'Industrie, porte VII.

Cette réouverture, qui aurait dû coïncider avec celle du Salon annuel de peinture, a été un peu retardée par l'installation, aujourd'hui presque terminée, d'une superbe collection de vitraux anciens, gracieusement mise par l'Etat à la disposition de la Société.

L'Union centrale des Arts décoratifs nous paraît avoir donné une notable extension à ses intéressantes collections et c'est certainement avec plaisir que les visiteurs reconnaîtront qu'une large part a été faite, dans ce musée, aux productions de l'art moderne, grâce aux acquisitions aussi nombreuses que bien choisies faites au cours de l'année dernière, à des artistes industriels de la valeur des Rousseau, des Gallé, des Deck, des Parvillée, etc

— On a procédé, hier, au coulage de la statue de la Liberté, offerte à la Ville de Paris par la colonie américaine, statue qui est la réduction au cinquième de celle offerte, par souscription, à la Ville de New-York.

MM. Morton, ministre des Etats Unis, H. Bacon, président du comité de la statue, Th. Stanton, Boué, président du conseil, Delhomme et Bartholdi, l'auteur de la statue, assistaient à cette importante coulée qui a parfaitement réussi.

— Le mariage du comte Guillaume de Bismarck avec la fille du comte Arnim, sera célébré le 29 juin, à Kroecheladorf.

— Le capitaine Boyton a fait le pari de placer une torpille vide le long du navire *Royal Carnet*, qui se trouve dans le port.

Il a réussi, mais avant qu'il ait pu s'éloigner, il a été aperçu par la sentinelle, qui a tiré sur lui.

Il n'a pu échapper à la mort qu'en avouant cette plaisanterie.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

La situation et l'avenir de l'industrie cotonnière en Angleterre. — L'*Economist* du 11 courant consacre, à ce sujet, un long article dont nous extrayons les passages suivants:

« Jamais, certainement, dit-il, depuis que le marché de Manchester est établi, l'esprit de l'industrie locale n'a été si triste et si dépourvu d'activité. Sur une vaste échelle, la question n'est plus dans les prix à établir pour les marchands habitués à entretenir des relations d'affaires avec les marchés étrangers; il n'existe simplement plus aucune sorte de demande pour leurs marchandises et, malheureusement, l'avenir se présente à eux aussi nul et aussi lugubre que le passé. »

« Nombre de directeurs, ajoute-t-il plus loin, sont bien convaincus qu'ils perdraient moins qu'ils ne font actuellement, s'ils cessaient le travail pendant un certain temps; mais la difficulté serait pour eux de réunir à nouveau leur population ouvrière, après l'avoir congédiée. Aussi, jusqu'à présent, n'y a-t-il pas d'action organisée entre eux pour une réduction de gages dans le Lancashire, mais de nombreuses discussions sont pendantes à ce sujet entre des manufactures particulières et leurs ouvriers. »

Suit alors un rapide historique des mesures isolées prises par certains, dans cette voie, dans la vallée de Rossendale, à Burnley et à Padibam, ayant amené les grèves dans ces deux dernières localités; après quoi, l'auteur de l'article examine une question toute spéciale. Il s'agit des tentatives faites pour attirer les capitaux dans les sociétés anonymes de filatures.

Faisant, à ce propos, allusion aux dividendes distribués dernièrement par diverses de ces sociétés, il accuse nombre de ces Compagnies d'avoir simulé des profits apparents là où il y avait du déficit. Il cite, à ce sujet, l'opinion de M. A. Simpson, de Preston, affirmant que dans nombre de cas les dividendes ont été distribués au détriment du *capital social*.

En présence des résultats obtenus par ce même genre de sociétés en Allemagne où, d'après les chiffres que nous avons donnés dernièrement, elles donnent, comme celle de Hoff, 20 0/0, le parallèle nous a paru intéressant à établir.

Situation météorologique. — La zone de faibles pressions a quitté l'ouest du continent et s'est transportée vers la Baltique. Le baromètre est en hausse sur toute l'Europe occidentale, où le vent souffle d'entre ouest et nord.

La température monte, excepté en Allemagne et en France ; la ligne des gelées a disparu et ce matin, le thermomètre marquait — 1° à Bodo, 6° à Paris, 9° à Valentia, Lyon, 13° à Nice et 24° à Constantinople.

En France, les pluies cessent et la température va se rapprocher de la normale.

A Paris, hier, dans la journée, il est tombé quelques averses.

Température. — Le thermomètre centigrade de l'ingénieur Queslin, 1, rue de la Bourse, à Paris, marquait aujourd'hui :

A 7 h du matin 6° 5 . au-dessus de zéro.
— 11 h. — 12° 5 . —
— 1 h. — 15° —
Hauteur barométrique : 761 5 m/m.

Observations météorologiques. — *Paris, 9 mai* — La pression barométrique est de 759 à Boulogne ; 762 à Paris ; 763 à Biarritz. — Dépressions en Norwège et au golfe de Gênes. — Le baromètre hausse de 2m/m en Provence, 4 à Valentia, 7 à Brest — Temps probable : Vent d'entre sud et ouest. — Température en hausse.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Concerts publics. — La liste des *sociétés* qui se feront entendre, dans les concerts publics de la saison d'été, est définitivement arrêtée. Le premier concert aura lieu demain, dimanche, 10 mai, de 5 à 7 heures du soir, au jardin de Barbieux. Voici le programme :

Première partie — Grande Harmonie — 1. Allegro militaire (XXX). — 2. Victor Emmanuel, ouverture (Kling) — 3. La lune de miel, polka pour piston, arrangée et exécutée par M. Charles Montigny (Liguer)

Deuxième partie. — Société chorale la « Lyre roubaisienne ». — 1. A Venise chœur (I. Monestier). — 2. Le Combat naval, chœur (Alfred de Saint-Julien).

Troisième partie. — Grande-Harmonie. — 1. Une corbeille de fleurs fantaisie (Rodolphe) — 2. Valse (Strauss). — 3. François les Bas-Bleus, fantaisie (Bernicat).

Le cercle du Dauphin — Une soirée musicale et récréative sera offerte, aux sociétaires du cercle du Dauphin, le lundi 11 mai, à 8 heures précises du soir.

Chronique du travail. — Six ouvriers débourreurs, du peignage Morel, rue de Tourcoing, ont réclamé leur livret et quitté l'établissement, parce qu'ils ne voulaient point accepter d'apprentis.

Accidents. — Une ouvrière de l'établissement de MM. Alfred Motte et Cᵉ, a eu le petit doigt de la main droite écrasé, en nettoyant une peigneuse. Cette femme, Marie Somain, a reçu les soins nécessaires, à son domicile, rue Decrême.

— Une habitante de la rue de la Rondelle, Mme veuve Boulanger, s'est grièvement brûlée, en s'approchant trop près de son poêle. M. le docteur Bernard lui a donné les soins nécessités par son état.

— Vendredi, à quatre heures et demie de l'après-midi, le nommé César Ladsous, garçon de magasin chez M. Wattinne, filateur, descendait un fût d'huile. Son pied s'étant embarrassé dans un bout de corde, Ladsous tomba à la renverse et sa nuque heurta violemment le sol. Depuis ce moment, bien qu'il n'ait pas de blessures apparentes, il est resté dans un état léthargique assez inquiétant. M. le docteur Degand ne désespère pourtant pas de le sauver. César Ladsous est âgé de 27 ans.

Vols. — Les gallinacés sont, aujourd'hui, l'objet de prédilection de messieurs les voleurs. Chaque jour, nous signalons quelque larcin de ce genre : aujourd'hui, c'est le tour du poulailler de M. Cousseman, ouvrier gazetier, rue de Lille. On a enlevé, pendant la nuit, plusieurs poules et un coq de combat, valant environ 20 fr.

— Trois mauvais sujets, auxquels la barbe n'a pas encore poussé au menton, Ruth, Duique et Vandesteere, ont volé dix-huit chaînes de montre chez un marchand de la rue des Fleurs, M. Henri Vermersch. Ils ont été conduits devant le commissaire de police, qui les a laissés libres, à cause de leur jeune âge, mais leur a dressé procès-verbal.

Arrestation. — Le nommé Théophile Devos a été mis en état d'arrestation, pour infraction à un décret d'expulsion.

Pas galant, Emile Gouvasson ! Il n'a que dix-sept ans, et déjà il cherche noise à ses voisines et les bat violemment, quand elles lui répondent sur un ton un peu vif. C'est ainsi qu'il s'est comporté, avant-hier, rue de Marengo, à l'égard d'une femme de 61 ans, Clémence Notez. La police s'est empressée d'intervenir, et Gouvasson ira rendre raison de ses violences devant la justice.

Hippodrome roubaisien. — Jeudi soir, la troupe de M. Emile Marck *jouait Denise.* Salle assez bien remplie et auditoire des mieux disposés. Les acteurs ont récolté de nombreux applaudissements : l'interprétation d'ailleurs, était très satisfaisante.

Dimanche, les *Français au Tonkin*, pièce militaire, représentée par une tournée parisienne.

Société de consommation. — Prix du pain : Gruau (trois livres), 0,57. — Blanc (trois livres), 0,49. — Ménage (quatre livres), 0,37.

TOURCOING

L'INCENDIE DE JEUDI

La maison incendiée était divisée en deux corps-de-logis, réunis par une passerelle en bois, qui a pris feu dès le commencement de l'incendie.

La partie postérieure est complètement consumée, et de la partie antérieure il ne reste absolument que le rez-de-chaussée.

Les enfants Meyer ont été trouvés tous les trois dans la même posture : ils étaient couchés sur le ventre, et la face, qu'ils paraissaient avoir voulu protéger contre l'action du feu, reposait sur leurs bras croisés.

Les trois petits cadavres ont été mis dans une seule caisse et portés à l'Hôtel-Dieu. Leurs funérailles auront lieu, dimanche, à cinq heures, aux frais de la ville.

On a distribué, dans toutes les maisons de Tourcoing, des lettres mortuaires, ainsi conçues :

Les membres de la famille Meyer (ici les noms), ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en les personnes de

JEANNE MEYER, âgée de trois ans
ALPHONSE MEYER âgé de six ans
ARTHUR DEPROST, âgé de huit ans

Leurs enfants, morts victimes de l'incendie qui a eu lieu le 7 mai 1885.

Les funérailles auxquelles la famille et la municipalité vous invitent à assister, auront lieu le dimanche 10 du dit mois, en l'église Saint Christophe, où un Salut Solennel sera célébré, à cinq heures du soir

L'assemblée à la maison mortuaire chez M. Meyer-Delrue, Grande-Place, à quatre heures trois quarts

Les souscriptions, dues à l'initiative de M. Rosoor, imprimeur, ont été organisées vendredi. Les habitants de la Grande-Place se sont tous empressés d'y participer, dans le but d'offrir des couronnes, à la mémoire des petites victimes. M. Regamez, tapissier, a pris a sa charge toutes les décorations mortuaires.

Les pertes se décomposent ainsi : en marchandises et mobilier elles s'élèvent, pour M. Meyer, à 40,000 fr ; pour Mme veuve Broun, marchande de mercerie, à une quinzaine de mille francs, et pour M. Lefebvre, coiffeur, à quelques milliers de francs. Les pertes, en bâtiments, s'élèvent à environ 40,000 fr. Les dégâts sont, enfin, évalués, au total, à une centaine de mille francs, au lieu de 170,000. Il y a assurance aux quatre compagnies : l'*Aigle*, la *Réparation*, l'*Union générale du Nord* et le *Soleil*.

Bien des personnes seront étonnées d'apprendre que des malfaiteurs ont profité du désarroi causé par la première alerte, pour enlever, dans le magasin, la recette de la journée. Ce vol peut paraître invraisemblable ; nous en garantissons, cependant l'authenticité.

Vendredi, vers 9 heures 1/2 du soir, rue du Bois, G. Dhal, cultivateur, a été battu par L..., qui l'a mordu profondément au bras droit et lui a porté des coups à la tête.

Plainte a été portée contre L...

LILLE

Courses de Lille. — La réunion de jeudi prochain promet d'être des plus brillantes. Les engagements sont des plus nombreux. Nous remarquons dans le « Prix de la Laiterie » (au trot monté) : *La Belle, Caoutchouc*, à M. Boulnois; *Nana*, à M. Platiau; *Ali*, à M. C. de Tilques.

Dans le « Prix du Chemin-Vert, » (course plate, gentleman), sont inscrits : *Fracas*, à M. E. Lozzain; *Absalon*, à M. de Porcaro ; *Va-et-Vient*, à M. Magnier; *Yerville*, à M. H. de l'Hervilliers; *Miss Edith*, au comte Ch. du Tertre ; *Savonette*, à M. E. Pelissier; *Lord Stockwell*, à M. Ch. Bertin ; *Poor Tom*, à M. Th. Wippern; *Argentine*, au capitaine Detiele.

Bourses des Lycées. — Par décision de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 1er mai, l'examen pour l'admission aux bourses des Lycées et Collèges de garçons, fixé d'abord au 1er juin prochain, aura lieu le *jeudi* 4 du même mois.

Les inscriptions seront reçues à la préfecture (division de l'instruction publique), du 11 au 26 mai courant.

Cours pour les bègues. — Les cours de prononciation à l'usage des bègues professés par MM. Chervin, commenceront le lundi 25 mai 1885, à Lille, hôtel de l'Europe. Les leçons auront lieu tous les jours, pendant vingt jours, de dix heures à midi, et de trois à cinq heures. Les indigents âgés de douze ans révolus et qui savent lire couramment y seront admis gratuitement, en se faisant inscrire à la Préfecture (1re division, bureau du secrétariat-général), avant le 23 mai, et en produisant un certificat du maire du lieu de leur domicile, indiquant leurs nom, prénoms et âge, ainsi que leur état d'indigence. Si, parmi les postulants, il s'en trouvait qui fussent dans l'impossibilité de supporter les dépenses de leur séjour à Lille, ils ne devraient pas moins se faire inscrire. Il serait avisé aux moyens de leur venir en aide.

Menus faits — M. D..., de Roubaix, qui passait rue Léon Gambetta, dans sa voiture, lancée à fond de train, a accroché un autre véhicule. Le train de derrière de la voiture a été détaché; et le voyageur est tombé sur le pavé et a été assez gravement contusionné

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du samedi 9 mai 1885

Présidence de M. Parenty

Une discussion avait lieu au Grand-Théâtre pendant l'ouverture de *Carmen*, le 20 mars dernier. Un Piémontais, Henri Hugues, arrivait aux fauteuils d'orchestre, enlevait brusquement un chapeau placé sur le fauteuil 39, le jetait sous la banquette, et s'asseyait, malgré les observations des voisins.

Un peu de tumulte en résulta. On cria : silence ! et le Piémontais s'assit, après avoir jeté un regard provocateur sur les chuteurs. Le procédé de mauvaise compagnie de l'étranger fit l'objet de la conversation des couloirs.

Le Piémontais, très animé, interpella les abonnés, il voulait donner sa carte à tout le monde.

Un monsieur ayant dit tout haut que cet étranger était grossier et mal élevé, notre Piémontais lui lança un coup de poing par derrière et un second sur le nez. Les agents intervinrent et l'amenèrent au poste.

Aujourd'hui, Henri Hugues comparaît devant le tribunal. Il présente lui-même sa défense. Il se pose en gentilhomme furieux de ne pas avoir pu faire accepter sa carte, et d'avoir été forcé de se servir de la boxe, arme vulgaire, pour venger son honneur outragé.

Le président lui fait observer que les gens bien élevés sont plus polis et plus calmes qu'il n'a été et pour lui inculquer les principes de politesse française le condamne à 100 fr. d'amende et aux frais.

***

J.-B. Decker et Joseph Schaetsaert, sont deux belges, ayant subi un nombre assez convenable de condamnations pour escroquerie. Se trouvant sans ressources ils demandèrent au vicaire de la paroisse de Wazemmes quelque argent. Ayant reçu des bons de pains, ils en fabriquèrent pour leur usage personnel, qu'ils signèrent du nom du vicaire. 45 bons environ furent fabriqués et présentés aux boulangers de la paroisse. Schaetsaert ne comparait pas. Il s'est réfugié en Belgique ; il est condamné, ainsi que Decker, à 6 mois de prison.

***

Gustave Maillard a une manière peu convenable d'être reconnaissant de l'hospitalité qu'on lui accorde. Pendant trois semaines, il loge gratuitement chez un camarade et un matin il part, pour ne pas revenir, emportant la montre de son camarade et une somme de huit francs. Il est condamné à trois mois de prison.

NORD

Cambrai. — Le nouvel archevêque, Mgr Hasley, arrivera à Cambrai le jeudi 21 mai. Il fera une entrée solennelle à laquelle prendront part, en vertu du décret de messidor, les troupes de la garnison placées sous les ordres du général commandant la 2e brigade d'infanterie; le 9e régiment de dragons et le 1er régiment de ligne formeront la haie sur le parcours du cortège.

Valenciennes. — M. Lemaigre, commis des contributions indirectes de 1re classe à Valenciennes, remplace, en qualité de commis principal à Arleux, M. Nory, qui est appelé dans le service des distilleries à la Briche (Loire-Inférieure).

Douai. — Jeudi, la chambre des mises en accusation de la cour de Douai a évoqué l'affaire du crime de Mastaing, dans l'arrondissement de Valenciennes. Désormais, c'est un conseiller de la cour, délégué par cette chambre, qui est chargé d'instruire l'affaire. Les évocations de cette nature dont très rares.

— Le bruit continue à courir ici que « les bois de justice » sont à la gare et que Lepot et Linez vont être exécutés.

Non-seulement « les bois de justice » ne sont pas arrivés à Douai, mais on ne sait rien de certain en ce qui concerne les deux étrangleurs de Lille. Cependant, le président de la République ne saurait tarder à faire connaître sa décision.

— Comme tous les condamnés, Lepot et Linez espèrent encore sauver leur tête ; ils comptent sur la clémence bien connue du président de la République. Cet espoir est, d'ailleurs, croyons-nous, mal fondé, et l'exécution des deux misérables ne paraît pas douteuse.

Linez a reçu encore jeudi la visite de sa tante et de son père; ce dernier est un fort brave homme, nous assure-t-on. Linez à un frère, actuellement à Douai. Sensiblement affecté, le condamné se prétend toujours innocent, il est nerveux et inquiet. A chaque ronde matinale du gardien, il l'interroge anxieusement du regard, semblant demander si le moment est venu. Fanfaron de vice, Linez est foncièrement vicieux ; il promettait dès son jeune âge.

Lepot, d'un caractère plus sournois, est beaucoup moins inquiet que son complice; il se croit protégé par son jeune âge ; il est, en effet, à peine majeur. Linez et Lepot n'ont, d'ailleurs, ni l'un ni l'autre la camisole de force. Leurs pieds sont constamment enchaînés, et la nuit, par surcroît de précautions, leurs mains sont également garottées à l'aide d'une chaîne de fer, qu'un mécanisme à ressort permet de serrer suivant l'humeur qu'ils manifestent. Tous deux sont, suivant l'usage, en compagnie de deux autres détenus, de ce que l'on appelle des *moutons*. Un gardien surveille constamment toute cette lugubre ménagerie.

Armentières. — *Les troubles de dimanche.* — On lit dans la *Gazette* de cette ville :

« Fait digne de remarque :

» Parmi les individus arrêtés à la suite des troubles de dimanche et de lundi, il ne se trouve aucun conservateur.

» C'est, il nous semble, une constatation qui a sa valeur, alors, ainsi que nous le disions hier, qu'on cherche à nous représenter comme les instigateurs de l'émeute. »

PAS-DE-CALAIS

Aire. — *Jubilé du Frère Brunon.* — La belle cérémonie du jubilé du Frère Brunon se célébrait jeudi.

De toutes parts, les bouquets et les félicitations sont arrivés au vieux maître, heureux et confus en même temps des marques d'estime que lui prodiguait notre population.

Le matin la foule se pressait dans les nefs de l'église St-Pierre, et le vénérable instituteur prenait place sur un siège d'honneur, où quatre de ses collègues l'entouraient : le Frère Exupère, le Frère Esdras, le directeur de Bapaume et le Frère Ebert, qui fut à Aire l'aide du Frère Brunon. Les maisons de Lille et diverses autres villes avaient envoyé des délégués pour porter leurs vœux affectueux au jubilaire.

A l'église, toute l'assistance a pris part à l'offrande. Ce n'était pas sans émotion qu'on voyait défiler cette foule où se coudoyaient tous les rangs, toutes les classes de la société. Plus d'une poitrine portait le ruban de la Légion-d'Honneur, et l'ouvrier, aux mains rudes, était fier de se retrouver auprès d'anciens élèves qui suivent avec succès les carrières les plus libérales.

La foule émue et recueillie, témoignait au vieux Frère Brunon, ce vétéran des écoles chrétiennes, son affection. L'église était ornée comme aux plus beaux jours; la maîtrise, qu'il a surveillée si souvent, chantait ses meilleurs airs, et l'orgue donnait sa grande voix sous les voûtes. C'est M. l'abbé Parent, professeur au grand séminaire, ancien élève des Frères de Bapaume, qui a officié. Beaucoup d'ecclésiastiques du dehors s'étaient joints au clergé de la ville. Mgr Scott présidait.

Etat-civil de Roubaix. — Déclarations de naissances du 8 mai — Coralie Verhagen, rue des Longues-Haies, cour Mulliez, 8. — Marguerite Pateaux, rue des Longues-Haies, cour Flameneours, 6. — Adèle Vanspeybroeck, rue de Jemappes, 15. — Léon Neetesonne, rue de l'Epeule, cour veuve Desrousseaux, 17. — Marie Neerinckx, rue du Nouveau-Monde, cour Lepoutre, 7. — Henri Delgrange, rue de la Balance, 1/4. — Albert Florin, rue de Condé, 116. — Irène de Chabert Ostland, rue des Arts, 57. — Arthur Pol, rue de l'Epeule, cour Desrousseaux, 14.

Déclarations de décès du 8 mai. — Adolphe Broutin, 70 ans, aubergiste, rue de l'Alouette, 1. — Charles Debock, 4 mois, rue du Pain, cour Debosser, 1. — Carlos Wacrenier, 28 ans, employé de commerce, rue du Moulin, 8. — Joséphine Wilpart, 66 ans, ménagère, rue de Croix, cour Plaitain. — Jean Jonckheere, 52 ans, peigneur, à l'Hôtel-Dieu. — Louis Dufour, 42 ans, charpentier, rue des Arts, impasse Mozart.

Etat-Civil de Tourcoing. — Déclarations de naissances du 8 mai. — Jules Dessil, aux Orions. — Gustave Samsël, à la Croix-Rouge. — Marie Strubbe, au Grand-Plaisir.

Déclarations de décès du 8 mai. — Elisa Desbonnet, 6 mois, Marlière

Etat-civil de Bondues. — Naissances du 26 avril au 2 mai — Auguste Samain, au Mont. — Alphonse Leleu, au pavé de Linselles. — Sophie Delmotte, au Cabie

Mariages du 26 avril au 2 mai. — Néant.
Décès du 26 avril au 2 mai. — Néant.

Etat-civil d'Halluin — Déclarations de naissances de la semaine. — Paul Desplanque, Bourg. — Jules Lootens, Mont. — Georges Bliec, Bourg — Gustave Coussement Bourg — Alphonse Verraeke, Mont. — Henri Leperck Bourg. — Irma Vuylsteke, Bourg. — Marcel Boulanger rue des Ecoles. — Gustave Dumortier, Colbras. — Achille Nuyttens, Bourg — François Grimonpres Bourg — Marie Gatteau, rue de Lille. — Céline Desueuck, Bourg. — Edmond Ceine, Bourg. — Ernest Kindt, Bourg. — Camille Nuttin, Mont.

Déclarations de mariages de la semaine. — Edouard Vandeville et Marie Cormont — Louis Vandevelde et Marie-Louise Hoer. — Henri Tuyttens et Marie-Louise Clarick.

Déclarations de décès de la semaine. — Louise Picavet, 4 mois, Bourg. — Julien Desplanque, 15 mois, Bourg — Adeline Nuttens, Mont — Charles Cau, 4 ans, Colbras. — Jules Mentaigne, 35 ans, Bourg. — Charles Debruyne, 58 ans, Bourg — Auguste Dedeuwaerder, 5 mois, Bourg. — Adèle Vanheule, 59 ans, rue St-Sylvestre. — Blande, né-mort, id. — Jean Ditmeir, 60 ans, Bourg

Convois funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille DUFOUR-MAZURELLE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Louis-Alexandre DUFOUR, charpentier, décédé à Roubaix, le 8 mai 1885, dans sa 42e année, administré des Sacrements de Notre-Mère la Sainte Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 10 courant, à 4 heures, en l'église Saint Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Arts prolongée, impasse Mozart.

Les amis et connaissances de la famille PROUVOST-DELROSE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Auguste PROUVOST, décédé à Roubaix, le 9 mai 1885, dans sa 5e année, administré des Sacrements de Notre-Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 11 courant, à huit heures 1/2, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Béthune, 26, à 8 heures, « fort Cordonnier. »

Les amis et connaissances de la famille WACRENIER, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Carlos-Joseph WACRENIER, décédé à Roubaix, le 7 mai 1885, dans sa 29e année, administré des Sacrements de Notre-Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 11 courant, à neuf heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, angle de la rue du Moulin-de-Roubaix

Un Obit Solennel du Mois sera célébré le lundi 11 mai 1885, à huit heures et demie, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, pour le repos de l'âme de dame Léocadie SIMON, veuve de Monsieur Denis FAVRELLE, décédée à Roubaix, le 11 avril 1885, dans sa 88e année, administrée des Sacrements de Notre Mère la Sainte-Eglise — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth à Roubaix le lundi 11 mai 1885, à 9 heures 3/4, pour le repos de l'âme de Monsieur Emile WALLAYS, décédé à Roubaix, le 2 avril 1885, dans sa 2e année administré des Sacrements de Notre-Mère la Sainte-Eglise — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 11 mai 1885, à dix heures, pour le repos de l'âme de Dame Eugénie-Charlotte-Nathalie BARATTE, épouse de Monsieur Eugène CORDONNIER, décédée à Roubaix, le 13 avril 1885, dans sa 25e année, administrée des Sacrements de Notre Mère la Sainte Eglise — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église de Croix, le lundi 11 mai 1885, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Victor LEFEBVRE, époux de Dame Séraphine FLAMENT, décédé à Croix, le 6 avril 1884, dans sa 4?e année, administré des Sacrements de Notre-Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Sacré Cœur à Roubaix, le lundi 11 mai 1885, à neuf heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Auguste-Félix CROQUEZ, représentant de commerce, époux de Dame Pauline FRIXON, décédé à Roubaix, le 29 avril 1884, dans sa 51e année, administré des Sacrements de Notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré le mardi 12 mai 1885, à huit heures 1/2, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, pour le repos de l'âme de Monsieur Jules-Clément Célestin VUITTENEZ, époux de Dame Amélie DUVILLIER, décédé à Roubaix, le 19 juin 1883, dans sa 34e année administré des Sacrements de Notre-Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré le mardi 12 mai 1885, à neuf heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix, pour le repos de l'âme de Monsieur Léon-Jean-Baptiste DELMULLE, décédé à Roubaix, le 12 mai 1884, dans sa 17e année, administré des Sacrements de Notre-Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS Imprimerie Alfred Reboux. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*

BELGIQUE

L'incident d'Anvers. — Nous avons rapporté l'incident qui a marqué la fin du banquet, offert par la presse belge, aux journalistes étrangers. Cet incident a été commenté de diverses façons par les journaux français. M. le baron de Sede, la cause de tout ce tapage, répond aujourd'hui, de la façon suivante, dans le journal le *Courrier du Pas-de-Calais*, aux articles de ses confrères, et en particulier à un article du journal républicain l'*Avenir*, d'Arras :

Sans nous arrêter à l'espèce d'ironie avec laquelle il s'exécute, nous devons, tout d'abord, remercier l'*Avenir* de sa promptitude à publier le texte du toast qui a causé quelque émotion, à la fin du banquet d'Anvers, et autour duquel la presse républicaine, surtout, a fait tant de bruit à Paris et à... Arras. Nous croyons que cette simple publication répond à toutes les accusations de maladresse portées contre nous.

Nous avons, d'ailleurs, répondu par avance, hier, aux insinuations qu'il était facile de prévoir.

Mais l'*Avenir* maintient « que nous avons dû bien mal » nous exprimer, car, on ne peut pas supposer que les » Belges qui assistaient au banquet ne parlaient tous, — » par un singulier hasard, — que le flamand et ne com- » prenaient pas un mot de français. »

Notre confrère a raison. Aussi, beaucoup de Belges sont ils montés sur l'estrade pour nous exprimer, avec le président du Comité international, le regret de nous avoir vu si mal compris.

Ce qui a provoqué l'incident, c'est que quelques Flamands ou Allemands ont ajouté, aux cris de : Vive le Roi et vive la Belgique, « *pas d'annexion !* »

On a cru, alors, que l'idée d'annexion ressortait de nos paroles, et l'on a fait, dans cette pensée, une manifestation belge.

Mais où a-t-on pu voir cette idée d'annexion ?

Il est absolument impossible de l'expliquer autrement que par la méprise du premier auditeur qui a protesté, entraînant un certain nombre de ses voisins, qui n'avaient pas entendu ou pas compris.

Nous avons prononcé deux fois le mot *union*, et l'on a compris ou confondu ce mot avec celui de *réunion*, d'où il a été facile de faire celui d'*annexion*.

Cette erreur n'est pas de notre fait, et comme il peut arriver à tout le monde d'être mal entendu ou mal compris, nous ne pouvons accepter comme « *la maladresse du baron*, » ainsi que persiste à l'écrire notre confrère, l'erreur de quelques Flamands, absolument étrangers à notre langue, qui est, pourtant, la langue officielle de la Belgique.

Nous ajouterons, qu'après le café, que nous avons pris en trinquant avec un de nos plus ardents adversaires, facilement ramené à la vérité, toute émotion avait disparu, et que nous avons pris, jusqu'à onze heures, notre part très cordiale dans cet apaisement.

Aussi peut-on dire, du bruit qui s'est produit dans les journaux, avec Sakespeare : « *Much noise for nothing.* »

L'exposition universelle d'Anvers. — La seconde visite du roi à l'Exposition d'Anvers aura lieu dimanche prochain, 10 mai. Sa Majesté arrivera incognito, à dix heures du matin, et se rendra immédiatement dans la salle des fêtes, transformée en halle de fleurs. A la demande du roi, aucune réception officielle ne lui sera faite. Après avoir contemplé les parterres et les massifs de l'Exposition horticole, notre souverain visitera les les galeries et se rendra peut-être au Palais des Beaux-Arts.

La Chambre. — La séance d'hier a présenté un grand intérêt. M. Beernaert, chef du cabinet, a prononcé un discours très remarquable sur la politique économique et la politique d'économie du gouvernement en général. Il a exposé la situation financière actuelle, situation qui ne permet pas de supprimer certains péages sur les voies navigables, critiqués par un des orateurs de la gauche. Le gouvernement devra se borner pour le présent à faire disparaître, par un tarif uniforme, les anomalies signalées.

M. le ministre des finances a aussi réfuté de point en point le dernier discours de M. de Kerchove, notamment en ce qui concerne la création des ingénieurs agricoles. Il a fait bonne justice des criailleries de la gauche à ce sujet et revendiqué l'application loyale de la liberté d'enseignement.

En ce qui concerne les droits compensateurs, M. Beernaert a cru devoir, sur une interpellation partie de la gauche, déclarer qu'il ne partageait pas sous ce rapport l'opinion de M. Moreau et qu'il considérerait le rétablissement de ces droits comme une calamité industrielle qui aurait des conséquences fatales pour l'agriculture elle-même.

Il a ajouté qu'il espérait que la droite repousserait la proposition des honorables députés de Nivelles.

Le crime d'Elouges. — L'instruction est suspendue. Les magistrats instructeurs doivent attendre maintenant que l'extradition de Folie soit accordée par le gouvernement français.

La *Gazette de Charleroi* annonce que M. Bataille père est parti, hier, pour Paris, afin d'obtenir de la justice française qu'elle fasse diligence, pour que Folie soit ramené le plus tôt possible en Belgique.

Tournai. — Pendant le formidable orage d'hier matin, la foudre est tombée sur un moulin situé à Kain, dit le *Moulin à Radis*, et appartenant à M. Dardenne. Deux personnes se trouvaient dans le moulin, à ce moment : M. Dardenne, qui est devenu sourd et a eu les cheveux brûlés, et un voisin, qui a eu la figure et les poignets atteints. Les dégâts sont considérables et ne sont pas couverts par l'assurance. La foudre a pénétré aussi dans l'église de Saint-Leger, et a endommagé le tabernacle de l'autel principal, et brisé un reposoir du mois de Marie.

A Warcoing, la foudre est encore tombée sur un moulin. Pas d'accident ni de dommages. Faubourg de Marvis, un arbre a été littéralement fauché. Enfin, le fil électrique qui relie l'horloge de Saint-Brice à celle de la gare, a été brisé par un formidable coup de foudre, à onze heures un quart. L'horloge de l'église s'est arrêtée à cette heure-là.

— On lit dans le *Courrier de l'Escaut* :

« Nous recevons le programme de la matinée de Mme Lemmens. Il nous promet une séance de choix à laquelle tous les amateurs de bonne musique voudront assister. Nous ne saurions trop féliciter les organisateurs du concert d'avoir voulu l'élever du premier coup à la hauteur d'une vraie solennité musicale, et par le choix des artistes et par celui des compositions qu'on exécutera. Haendel, Beethoven, Schumann, Mozart, Mendelssohn, Bach sont mis à contribution. Nous entendrons Mme Lemmens, dans la grande scène du *Messie* et dans le *stabat* d'Astorga.

» M. Lucien Tonnelier nous donnera une sérénade de Beethoven et différentes pièces de Mozart, Scarlatti et J. Bach.

» Les chœurs, outre la *Gloire à Dieu* et l'*Alleluia* du *Messie*, exécuteront le grand chœur d'*Athalie*, de Mendelssohn.

» Ils nous donneront aussi un madrigal de Waelrant, un maître de l'école tournaisienne du seizième siècle, né à Ath, et des fragments du *Miserere*, de Roland de Lattre, le célèbre maître Montois. C'est plus qu'ils n'en faut pour allécher les amateurs. »

On peut se procurer des cartes d'entrée à 3 et 2 francs, à la salle des Concerts, place du Parc.

FEUILLETON DU 10 MAI — (Nº 33).

BOUCHE-VERTE

TROISIÈME PARTIE

VI

(SUITE)

— Mais quoi ? demanda la supérieure.

— Qu'il y avait de... cela, là-dedans !

— Quoi, de cela ?

— C'est bien à partir du jour où elle vit le marquis de Claveyrouse conduit par la justice et la police, près de la statue de *Bouche-Verte*, que Gilberte est tombée dans cet état nerveux? demanda le docteur.

— Oui !... oui !... répondit l'infirmière, mais que supposez-vous donc?

— Oh ! je ne suppose rien de précis.

— Une supposition n'est jamais précise, docteur. Enfin, que soupçonnez-vous ?

— Heu ! heu !...

— Attribuez-vous à l'impression produite par la vue d'un grand coupable, la maladie de cette petite ?

— Il y a quelque chose d'approchant... ou de plus...

— Mais expliquez-vous donc, docteur ?

— Comment voulez-vous que j'explique ce que je ne comprends pas bien?

— Mais tout à l'heure vous disiez : « Je l'aurais bien parié!... » C'était précis, cela ! Qu'est-ce que vous auriez bien parié ?

— Qu'il y avait de *cela*, je vous le répète.

— Mais de quoi, de cela ?

— ... Hum !... hum !... mais comment diantre ce journal peut-il pénétrer dans une maison comme celle ci.

La patience de la sœur Saint-François était à bout.

Ce fut elle qu'il fallut soigner pendant un quart d'heure.

Gilberte venait de reprendre connaissance.

Elle semblait en bonne santé et prétendait ne se souvenir de rien.

VII

Lorsque le docteur l'eût quitté, Saint-Jorry fit soigneusement ses préparatifs de départ.

Tout en bourrant ses malles et en mettant en ordre tout ce qu'il devait laisser à Paris, il réfléchissait et essayait de se créer une méthode, d'arrêter un ordre d'opération.

Mais il comprit que, pour le moment, il n'avait pas à se préoccuper d'autre chose que de retrouver Mme de Mortray à Marseille, et d'obtenir d'elle communication de la lettre du capitaine Williams, concernant *Bouche-Verte*.

Sans qu'il en comprît le motif, Saint-Jorry ne pouvait s'empêcher de ruminer tout ce qu'il savait sur le caractère du capitaine de Mortray.

Le capitaine de Mortray appartenait à une assez ancienne famille vendéenne, ruinée depuis le commencement du siècle. Il avait servi, dans son enfance, comme pilotin à bord de vaisseaux marchands : puis il avait été capitaine au long cours, et avait amassé une assez jolie fortune, grâce à laquelle il était devenu le mari de Mlle Hortense de Passeriel de Lubac, qui s'était éprise de ses manières brusques, mais séduisantes, et de son physique remarquablement beau.

C'est de cette union qu'était née la malheureuse Gabrielle de Mortray !..

Après avoir renoncé au trafic maritime, le capitaine de Mortray s'était passionné pour les voyages d'excursion. C'est en Afrique qu'il avait connu Mortimer Williams.

Quels avaient été les rapports de ces deux hommes? Saint-Jorry l'ignorait.

Tout ce qu'il savait, c'est que M. de Mortray était resté rarement l'ami de quelqu'un pendant plus de quelques mois. Il était séduisant, caressant même à ses heures, mais sujet à d'incroyables boutades. Sans que l'on devinât pourquoi, il accablait ses amis de railleries cruelles et amères, ou bien leur cherchait des querelles absolument injustifiées.

Saint-Jorry, le connaissait aussi joueur effréné et libertin intermittent, mais poussant à l'occasion le libertinage jusqu'à une sorte de folie.

Comment Mme de Mortray avait-elle pu vivre d'accord, et heureuse en apparence, avec un homme de ce caractère ? C'était le secret de son caractère à la fois souple et énergique, plein de tact et de fermeté.

Cela tenait aussi à ce que les deux époux ne se voyaient que de loin en loin...

Du reste, grâce à la vie nomade de son mari, Mme de Mortray ne pouvait connaître qu'une faible partie de ses torts ou de ses fautes...

Saint-Jorry aimait le marin sans oser se demander s'il l'estimait.

Certaines choses l'effrayaient chez cet homme de nature riche et originale; mais en somme, M. de Mortray l'intéressait surtout, et il l'intéressait d'autant plus, que, par extraordinaire, Saint-Jorry n'avait jamais pu saisir complètement le fin mot de son caractère et de son existence...

A l'heure désignée, Saint-Jorry arriva à la gare de Lyon, prit un billet et fit enregistrer ses bagages.

Un vieux commissionnaire à mine singulière rôdait autour de lui.

Il y avait dans le ton de ses offres quelque chose de particulier, d'humble et de digne à la fois, qui frappa le vieil observateur...

Un examen succinct suffit à Saint-Jorry pour reconnaître que ce commissionnaire n'était qu'un ancien domestique — et un ancien domestique de bonne maison.

Il paraissait avoir été robuste, mais l'âge l'avait courbé et affaibli: de plus, sa figure, soigneusement rasée, semblait creusée et tirée par quelque noir chagrin.

Un clignotement, pénible à voir, agitait sans cesse les yeux du vieillard, enflammés, presque ulcérés, noyés de larmes à peine retenues.

— Où diable vous ai-je vu? lui demanda brusquement Saint-Jorry.

Le vieillard sembla troublé et balbutia :

— Je ne sais pas... Il me semble avoir vu monsieur..... monsieur connaissait peut-être mad...

Il s'arrêta comme suffoqué.

Saint-Jorry regarda l'horloge de la gare; il était en avance, quelque chose d'invincible l'attirait vers le vieillard.

— Voyons, mon ami, dit-il doucement, qui êtes-vous?

Le vieillard se mit à pleurer.

— Je n'ose pas le dire à monsieur, dit-il.

— Vous voulez donc me donner la peine de deviner, reprit Saint-Jorry en souriant. Vous êtes domestique, n'est-ce pas ?

— Oui, Monsieur.

— Chez une dame âgée...

— Oui Monsieur.

— Il vous est arrivé récemment un malheur.

— Oui, Monsieur, un grand malheur.

— Votre maîtresse est morte?

— Oui, Monsieur...

— Comment vous appelez-vous?

— Claude Trémur, dit « Gratian »... Je puis bien tout dire à monsieur, qui a l'air si bon, et qui paraît s'intéresser à moi. J'étais domestique chez Mme la marquise de Claveyrouse. C'est moi qui ai quasiment élevé le pauvre marquis.

Et Gratian fondit en larmes, et se laissa tomber sur un banc de bois.

Une idée sembla frapper Sain-Jorry.

— Gratian, dit-il, voulez-vous venir avec moi à Marseille ?

— Mais, Monsieur...

— Avez-vous de la famille ici, quelque chose vous retient-il à Paris ?

— Oh ! non, Monsieur. Je suis sans ressources, sur le pavé. Mme la marquise nous a oubliés, sur son testament, Mme Gédoin et moi... oh ! je ne lui en fais pas de reproches. Elle avait bien autre chose à penser !...

— Qu'est-ce que Mme Gédoin ?

— La dame de compagnie de Mme la marquise.

— Et qu'est-elle devenue ?

— Elle est allée à Poitiers trouver Mme de Mortray, mais je ne sais si elle est restée avec elle.

— Et vous, Gratian, savez-vous où est Mme de Mortray ?...

— Non, Monsieur, mais je sais qu'elle a quitté Poitiers.

— Eh bien, mon ami, elle est à Marseille... probablement, et nous allons la voir.

— Monsieur est... des amis de Mme de Mortray?

— Oui, mon garçon, et ceci tout à fait entre nous. Je m'occupe de faire des démarches pour quelqu'un à qui vous tenez beaucoup...

— Pour M. Gaston ?

— Vous l'avez dit, pour M. Gaston.

— Ah ! Monsieur, emmenez-moi avec vous; je suis tout prêt à vous suivre au bout du monde.

— Marseille n'est pas si loin... Enfin, venez !...

— Et Monsieur croit pouvoir sauver M. Gaston ?

Saint-Jorry fixa le vieux domestique :

— Une question, Gratian, fit-il, croyez-vous votre maître coupable ?

Le vieux Gratian pâlit, mais ne répondit pas.

— Répondez, reprit Saint-Jorry d'une voix basse, mais énergique. Croyez vous que c'est M. Gaston qui a tué Gabrielle de Mortray ?

— Hélas ! Monsieur, il faut bien que je le croie, sous peine d'être regardé comme un vieux radoteur !... Mais, quand M. Gaston a fait cela, il ne savait pas ce qu'il faisait... il ne s'en souvient même plus, Monsieur, il était comme fou ! Voilà la chose.

On a eu tort de le condamner à mourir !... Il ne faut pas tuer les fous : c'est quasiment des malades. Ah ! Monsieur, si vous êtes puissant, si vous en êtes susceptible, obtenez qu'on enferme M. Gaston comme fou et qu'on me mette près de lui pour le servir. J'en aurai bien soin et je vous jure bien qu'il ne fera de mal à personne.

Et de nouveau, le vieillard fondit en larmes.

— Je veux faire mieux que cela, Gratian, répondit Saint-Jorry, mais, pour le moment du moins, n'en dites rien...

— Oh ! Monsieur peut être tranquille ; je suis quasiment un tombeau !...

— Je veux faire reconnaître son innocence.

— Son innocence ?...

— Oui, Gratian.

— Monsieur parle sérieusement ?

— Très sérieusement ! ce n'est pas votre jeune maître qui a tué Gabrielle de Mortray.

(*A suivre*) SIMON BOUBÉE.